



Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 137 de l'ordre du jour

Budget-programme de 2022

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Marinko Avramović (Bosnie-Herzégovine)

I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 137 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote [A/77/535](#).

2. Au titre de ce même point de l'ordre du jour, à ses 2^e et 9^e séances, les 3 et 25 octobre 2022, la Cinquième Commission a examiné la question des prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2022 : missions politiques spéciales – Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2022 : missions politiques spéciales – Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.9](#)) ;

b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/7/Add.41](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.5/77/L.4](#)

4. À sa 9^e séance, le 25 octobre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2022 :

¹ [A/C.5/77/SR.2](#) et [A/C.5/77/SR.9](#).



missions politiques spéciales – Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan » ([A/C.5/77/L.4](#)), déposé par son président à l’issue de consultations coordonnées par le représentant du Kenya.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/77/L.4](#) sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2022 : missions politiques spéciales – Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 76/245, la section X de sa résolution 76/246 et ses résolutions 76/247 A à C en date du 24 décembre 2021, ainsi que la section II de sa résolution 76/246 B en date du 13 avril 2022,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 131 345 300 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2022 pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986 ;
4. *Ouvre également* des crédits d'un montant de 10 905 200 dollars pour la portion correspondante des contributions du personnel au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2022, compensés par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹ A/76/6 (Sect. 3)/Add.9.

² A/76/7/Add.41.